

Le mot des élus

Après des années marquées par la Covid 19, notre commune propose, comme à son habitude, un très large panel d'animations portées par nos différentes associations, la Bibliothèque et la Commission Patrimoine. Leurs activités rythment tout au long de l'année la vie de nos habitants.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux, qui par leur investissement, leur altruisme, leur dynamisme contribuent à l'amélioration du cadre de vie de la population, à l'attractivité du village en créant du lien social et en facilitant l'intégration des nouveaux arrivants.... Le café associatif, le yoga, les récréatives en sont la parfaite illustration !!

S'impliquer dans une association, c'est l'opportunité de se réaliser dans un domaine que l'on souhaite, c'est faire le choix de se rendre utile aux autres selon ses goûts, ses aptitudes et ses disponibilités.

Pour que perdurent ces différentes manifestations que ce soit dans le domaine sportif, festif, social ou culturel, il est indispensable que s'impliquent de nouvelles personnes parmi les jeunes générations et les nouveaux arrivants, afin notamment d'anticiper les inévitables départs de celles et ceux qui ont donné de leur temps depuis de nombreuses années.

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose qu'une pierre. Mais, de collaborer, elle s'assemble et devient temple. » affirmait Antoine de Saint Exupéry.

Le Maire, Gérard Magné

Les Chantiers en cours et à venir

L'Adressage: Le travail réalisé en conseil municipal et la réunion publique qui s'est tenue le 29 mars, ont permis de dénommer une grande partie des voies.

Le conseil municipal validera prochainement de manière définitive ce travail dans la perspective de la mise en place de l'adressage en 2024.



L'Opération Cœur de Village :

Les travaux débutés en mai concernent la réfection du réseau d'eau potable et du réseau pluvial.

Cette première tranche devrait être terminée fin juillet.

Les travaux concernant le cœur de village suivront à l'automne avec pour objectif de terminer la totalité de l'opération avant l'été 2024.



L'Aménagement de l'étage de la salle polyvalente :

Le marché concernant les travaux a été lancé.

Le choix des entreprises sera effectué dans le courant de l'été afin de pouvoir débuter les travaux dès cet automne.

Les personnes intéressées par l'utilisation de cet espace de travail sont invitées à se faire connaître à la Mairie.

Les Impôts Locaux 2023

Deux éléments interviennent dans la détermination de nos impôts

- Les bases locatives

- Les taux votés par les collectivités, (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation...)

*Les bases locatives sont revalorisées au niveau national en fonction de l'inflation constatée l'année précédente. Pour 2023, celles-ci augmenteront de 7,1% (ce qui entraînera une augmentation d'autant de nos impôts). Pour info, l'augmentation en 2022 était de 3,4% et de 0,2 % en 2021.

On peut supposer d'ailleurs qu'en raison de l'inflation, nous connaissons également en 2024 une forte augmentation.



*Les taux

La Commune et la Communauté de Communes ont décidé de ne pas augmenter les taux du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation est supprimée en 2023 hormis pour les résidences secondaires.

A noter également qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la taxe d'habitation s'appliquera aussi sur les logements vacants.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM

Cette taxe est prélevée par la Communauté de Communes du Grand Figeac qui assure la collecte et le traitement des ordures ménagères. En raison de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes au niveau national) prévue jusqu'en 2025 (pour inciter à traiter moins de déchets) et du coût de traitement des ordures ménagères des bacs marrons, le taux passera de 13,11% en 2022 à 13,40 % en 2023.

Quelles solutions pour éviter l'implosion du coût d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères ?

- Trier pour retrouver le moins de déchets possibles dans les bacs marrons
- Composter
- Déposer en déchetterie



A titre d'exemple, il faut savoir que sur le Grand Figeac ce sont **8 800 tonnes** qui sont envoyées à l'enfouissement à Montech (82) pour un coût de traitement à la tonne de 171 euros HT. Le tri du recyclable effectué à Catus et St Jean La Gineste revient lui à 70 euros HT la tonne. Les sondages effectués font apparaître que les 2/3 des déchets retrouvés dans les containers marrons n'ont pas lieu d'y être !

Une Opération de mise à disposition à titre gratuit de composteurs pour les particuliers sera probablement organisée par le Grand Figeac en liaison avec le SYDED cet automne.

Les pistes de réflexion

Réduction dans un premier temps des points de collecte pour limiter les coûts de ramassage.

Mise en place de la tarification incitative qui permettrait de payer en fonction des apports de chacun (avec les difficultés que cela peut engendrer également).

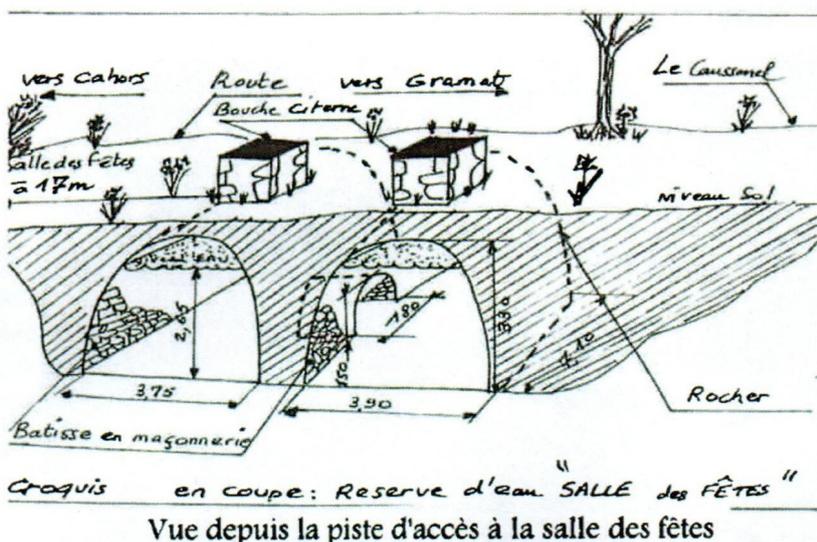
Telles sont les réflexions actuellement en cours au niveau du Département et du Grand Figeac.

Une réserve d'eau insoupçonnée

A l'occasion d'une visite de la commission de sécurité en 2011, les pompiers ont effectué une exploration des citernes situées à côté de la salle polyvalente.

Ce travail a permis de révéler l'existence d'une réserve d'eau d'environ 150 m³, réserve que nos ancêtres avaient aménagée.

Elle est constituée de deux citernes bâties en pierres, en forme de voûte, communiquant entre elles (voir croquis)



Les Epandages de Digestats

Les épandages de digestats de ce début d'avril ont suscité de nombreuses interrogations.

Nous tenons à rappeler que ces épandages font l'objet d'un arrêté préfectoral qui s'impose à tous ainsi qu'à notre collectivité.

Les exploitants agricoles sont par contre tenus de respecter les dispositions de cet arrêté (parcelles épandables, conditions, périodes, distance par rapport aux habitations).

L'arrêté est disponible sur le lien suivant :

http://www.lot.gouv.fr/IMG/pdf/ap_sas_bioquercy.9.11.16.pdf

Débroussaillage

Nous tenons à rappeler l'importance du débroussaillage et de l'entretien régulier de votre terrain pour prévenir les nuisances et les risques d'incendie.

Le débroussaillage est une **pratique essentielle** pour prévenir les incendies. En éliminant broussailles, herbes sèches et branches basses, vous réduisez considérablement le risque de propagation des flammes et vous facilitez l'intervention des pompiers en cas d'urgence.



Un terrain négligé peut devenir également rapidement un refuge pour les insectes nuisibles et les rongeurs, ce qui peut entraîner des problèmes de santé et d'hygiène pour vous et votre voisinage. Agissons ensemble pour protéger notre nature et assurer la sécurité de tous.

Urbanisme, Un Rappel

Toute construction qu'elle soit en bois, en dur, avec ou sans fondations, démontable, est soumise à autorisation d'urbanisme hormis si sa surface n'excède pas 5 m²

- Jusqu'à 20 m² une déclaration préalable de travaux est nécessaire (permis simplifié).
- Au-delà de 20 m² le permis de construire est obligatoire.

Toute construction réalisée sans ces autorisations peut faire l'objet de poursuites que ce soit au plan administratif ou dans le cadre du recours de tiers.

Les cuvettes d'Espédailac, par Olivier REYNAL

L'inventaire toujours en cours des points d'eau situés sur notre commune m'a conduit à m'intéresser aux « cuvettes » que l'on peut observer sur les blocs ou les strates de calcaire. Leur nom local est « crobola » ou « crafone » mais à ce jour ni l'étymologie ni l'orthographe ne sont déterminées .

Certaines sont naturelles et sont dues à la dissolution du calcaire. D'autres ont été taillées par l'Homme, et leur fonction qui semble évidente mais peut-être pas unique est de recueillir l'eau afin d'abreuver les animaux .

En ce qui concerne ces dernières, l'aspect de leurs parois pourrait indiquer qu'elles ont été façonnées à différentes époques : une étude est en cours . Elles peuvent être rectangulaires, trapézoïdales, ovalaires, etc. . Leur volume peut aller jusqu'à 83 dm³ .

Leur nombre est vraisemblablement bien supérieur aux exemples ci-dessous .

CUVETTES TAILLÉES :



CUVETTES NATURELLES :

